



## Les points importants du Conseil communal du jeudi 23 mai 2019

### Réaménagement d'espaces publics proches de la gare de Calevoet - Convention avec la Région

Ce point concerne une convention entre la Commune et la Région qui porte sur une étude liée d'une part au réaménagement de la rue du Wagon amenée à devenir une artère réservée aux modes doux et aux transports en commun, et d'autre part à l'aménagement de l'espace public devant la gare de Calevoet. La volonté du Collège est aussi de créer un passage sous les voies pour reconnecter les deux rives du quartier Calevoet. Un passage qui devra être compatible avec le futur rond-point et le réaménagement en surface. *"Toute une série de questions techniques se posent encore, c'est pourquoi, au niveau de la première demande d'urbanisme, il a été décidé de se concentrer sur la rue du Wagon afin qu'elle soit aménagée au moment où la STIB y exploitera la ligne 74, soit d'ici 2021. Les autres aménagements seront traités de manière distincte"*, a commenté Thibaud Wyngaard, Échevin des Travaux (Ecolo), en précisant que les frais de l'étude seront pris en charge par la Région à hauteur de 100.000 € et que cette dernière s'engage à financer les travaux, sous réserve des crédits budgétaires disponibles. Du côté de l'opposition, si Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a trouvé le projet ambitieux, il a toutefois soulevé l'inquiétude des habitants de la rue du Wagon pour leur tranquillité. *"Pensez-vous pouvoir garantir que seuls les véhicules utilitaires et d'urgence ainsi que les transports en commun pourront emprunter cette rue ?"*. Thibaud Wyngaard a répondu par l'affirmative en soulignant avoir reçu beaucoup de retours positifs des comités de quartier qui se battent depuis des années pour le réaménagement de la rue. Il a aussi évoqué la séance d'information prévue au mois de juin où les habitants auront l'occasion de formuler leurs remarques et suggestions. Toujours du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a également trouvé que les propositions allaient dans le bon sens tout en attirant l'attention de l'Échevin sur l'organisation du rond-point au niveau du viaduc du chemin de fer. *"Il y a là certainement des questions à étudier"*. Marc Cools a aussi demandé de ne pas laisser tomber la rénovation de la gare de Calevoet. *"Si nous rénovons l'espace public et la gare de Calevoet, nous donnerons un nouveau coup de pouce pour le développement de ce quartier"*. La majorité s'est, quant à elle, exprimée avec Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) qui a qualifié le projet de novateur, d'intelligent et qui tient compte des besoins liés à l'évolution du quartier. *"La possibilité de retrouver une connexion pour le bien-être de tous les habitants du quartier est une très bonne chose. Et de plus, avec une solution qui n'entame pas les finances communales"*. Thibaud Wyngaard a conclu en précisant que l'étude permettra d'examiner de nombreux paramètres comme les freins principaux en termes de vitesse commerciale des transports en commun ou encore comment compenser d'éventuelles pertes de stationnement. Point approuvé à l'unanimité.

### **Règlement du Conseil Consultatif Communal des Modes Actifs**

Avec ce Conseil, le Collège souhaite pouvoir réunir au minimum trois fois par an dix citoyens ayant une connaissance, une expertise ou une sensibilité en matière de mobilité afin de réfléchir avec eux sur la manière de développer les modes actifs à Uccle. *"L'idée au sein de cet organe est d'échanger sur la mobilité et de permettre à ces personnes de remonter des suggestions et de faire part de situations vécues sur le terrain qui peuvent s'avérer problématiques. Les Services de la Mobilité et de la Voirie peuvent ainsi prendre le pouls et obtenir l'avis de ces personnes"*, a expliqué Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo). L'opposition s'est exprimée avec Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) qui a demandé à pouvoir recevoir une fois par an le rapport d'activités de ce Conseil Consultatif. Une demande accueillie favorablement par Thibaud Wyngaard. Du côté de la majorité, Laurence Vandeputte (Ecolo) n'a pas manqué d'exprimer son enthousiasme en pointant les deux points forts de cette initiative : un principe participatif qui valorise les avis des citoyens et un sujet de fond important sur le plan de la santé, de l'environnement et du bien vivre ensemble. *"Cette matière en sortira à coup sûr grandie et nourrie"*. Les citoyens qui souhaitent intégrer ce Conseil pourront répondre à un appel à candidatures lancé prochainement, ils seront désignés pour une période de trois ans. Point approuvé à l'unanimité.

### **Enseignement communal - Inscriptions dans les écoles communales fondamentales et primaires de l'enseignement ordinaire - Règlement communal régissant les inscriptions**

Les Conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur le règlement régissant les inscriptions dans les écoles communales fondamentales et primaires de l'enseignement ordinaire ucclois qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ce règlement prévoit notamment l'utilisation de la plateforme en ligne gratuite IRISBox pour la gestion des demandes d'inscription et la priorité d'inscription accordée aux frères/sœurs d'un enfant fréquentant l'école, aux enfants du préguardiennat de l'école et aux frères/sœurs d'un enfant fréquentant un enseignement spécialisé communal. *"Nous nous sommes alignés sur les priorités d'inscription qui existent dans les crèches, il nous semblait assez logique d'uniformiser le tout"*, a relevé Carine Gol-Lescot, Échevin de l'Enseignement (MR). Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a déploré que les membres des ASBL soient exclus du bénéfice du règlement communal. *"Soyons plus justes en englobant tout le personnel qui dépend directement ou indirectement de la Commune. Le personnel des ASBL communales ne doit pas être discriminé négativement. Il est temps de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité, c'est pourquoi nous allons déposer un amendement dans ce sens"*. Carine Gol-Lescot a expliqué que les priorités avaient pu être élargies au vu du nombre de places encore disponibles dans certaines écoles pour la rentrée prochaine mais qu'il avait aussi fallu mettre des balises. *"Nous sommes passés du personnel enseignant à tout le personnel communal et du CPAS. Personnellement, j'appelle cela un élargissement et non de la restriction"*. Toujours du côté de DÉFI, Joëlle Maison a questionné l'Échevin sur la priorité à la chronologie et sur le système de vérification mis en place. Ce à quoi Carine Gol-Lescot a répondu : *"Dès qu'une inscription est commencée, elle est pointée chez IRISBox, et ce quelle que soit la durée du processus. Après la période d'inscription, IRISBox nous fournit une liste avec l'ordre chronologique des inscriptions de toutes les écoles"*. Si du côté du PS, Shiraz El Fassi partage le point de vue d'Emmanuel De Bock, elle a souhaité connaître les solutions prévues pour les personnes ne disposant pas d'une connexion internet. Carine Gol-Lescot a indiqué que des accords avaient été pris avec la Maison de l'Emploi et avec des structures dotées de centres informatiques pour répondre à cette problématique. Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a, quant à lui, estimé que le débat se situait plus au niveau des priorités. *"Il faudra avoir une*

*réflexion sur le personnel des ASBL qui a des statuts multiples mais je me demande s'il ne faut pas approuver le règlement, évaluer le fonctionnement du système dans un an par exemple et voir s'il faudra, sur la base de chiffres, adapter ou non les priorités".* Marc Cools a également confirmé être prêt à suivre l'amendement de DéFI pour autant qu'il prévoit par exemple que tout travailleur de la Commune ou d'une Asbl communale doit au minimum travailler à mi-temps pour rentrer dans les critères de priorité. Du côté de la majorité, le groupe Ecolo s'est fait entendre avec Pierrot Desmet (Chef de groupe) et Laurence Vandeputte qui ont considéré que la question des ASBL ne devait pas se limiter au personnel mais faire l'objet à court terme d'une réflexion globale plus approfondie. Pierrot Desmet s'est aussi dit satisfait du système IRISBox qui, selon lui, tendrait vers une harmonisation des inscriptions avec plus de justice sociale. *"Je demande aussi à ce que la qualité du système fourni par la Région soit évalué dans un an"*. Jean-Luc Vanraes (Open VLD) a plutôt suggéré d'évaluer le système après la première période d'inscription et a conseillé, sur la base de son expérience du passé, de limiter les priorités pour éviter entre autres des problèmes de procédure. L'amendement proposé par DéFI a été rejeté par 24 non contre 9 oui et 1 abstention. Le règlement a été approuvé par la majorité et le groupe PS. Abstention des groupes DéFI et Uccle En Avant.

**Également à l'ordre du jour :**

Modification au Règlement communal relatif au traitement des tags, approbation de la reconduction de la convention d'adhésion de la Commune d'Uccle à l'ASBL "Panathlon Wallonie-Bruxelles" pour la période 2019-2021, signature de la charte "Un service citoyen pour tous les jeunes", comptes 2018 de l'ASBL "Service Ucclois du Troisième Âge"...